



24 janvier – 3 juin 2022

Modalités d'inscription (*soumise à la présentation du passé sanitaire au début de chaque rencontre enseignants-chercheurs*)

Les rencontres permettent aux **enseignants de l'Académie d'Aix-Marseille** d'être accueillis par des équipes de recherche scientifique des universités ou de grands organismes de recherche de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces rencontres sont également ouvertes au **personnel de l'éducation nationale** (chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers d'orientation pédagogiques ...).

Pour l'année 2022, les rencontres se déroulent du 24 janvier au 3 juin, avec une interruption pendant les vacances scolaires.

Le programme des rencontres est envoyé dans chaque établissement scolaire. Il est également consultable, à partir du 10 novembre, sur le **site de l'académie d'Aix-Marseille** où des informations plus détaillées sur chaque rencontre sont également disponibles (www.ac-aix-marseille.fr).

Une fois son choix effectué, l'enseignant a la possibilité de demander son inscription à **une, deux ou trois rencontres**, en indiquant un ordre de priorité. La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site.

Cette fiche doit être obligatoirement remise au chef d'établissement qui la valide (signature et cachet de l'établissement) et la transmet avant le 9 décembre 2021 à la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES) par courriel : rencontres@region-academie-paca.fr.

Dès réception de la fiche, la DRAES prend en compte les demandes. Le premier vœu sera respecté dans la mesure du possible.

Selon le nombre d'inscriptions réceptionné, les vœux 2 et 3 seront traités en fonction des places disponibles de chaque rencontre avec une **priorité donnée aux nouveaux inscrits et aux enseignants ayant réalisé un prolongement ou mis en œuvre un projet pédagogique suite à leur précédente participation**.

Les **convocations** individuelles sont établies par la DRAES et adressées aux personnes concernées sous couvert de leur chef d'établissement début janvier 2022 (elles sont obligatoires pour se présenter lors de la rencontre). En vue du remboursement des frais de déplacements, la Direction Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique fait parvenir ultérieurement un ordre de mission réglementaire.

Le descriptif de chaque rencontre (programme, contacts et plans d'accès) est à consulter sur le site académique.

Pour les enseignants de formation initiale du premier et second degré :

La procédure de prise en charge des déplacements est celle du plan académique de formation. La rencontre prévoyant un déjeuner en commun avec les chercheurs, le rectorat prend en charge directement le financement du repas pour l'ensemble des participants (enseignants et chercheurs).

Pour les DESU de l'INSPE d'Aix-Marseille :

Afin de garantir une rencontre à chaque DESU, les fiches d'inscriptions sont à renvoyer à la DRAES avant le 1er décembre 2021. Les modalités de déplacements sont à vérifier directement avec l'INSPE. Les enseignants stagiaires ont la possibilité de participer à une rencontre à proximité de leur site de formation (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille suivant les cas) en fonction des possibilités.

Pour les autres personnels de l'académie qui souhaiteraient s'inscrire :

Les modalités d'inscription lors de ces journées et de prise en charge des frais sont à examiner au cas par cas avec les responsables concernés. Après accord, l'inscription s'effectue par voie hiérarchique en utilisant la fiche d'inscription, validée par le responsable de l'intéressé (nom, cachet, signature).

En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir la DRAES au moins une semaine avant la rencontre, la convocation reçue valant ordre de mission.

Un représentant du rectorat participera, sauf cas exceptionnel, à chacune des rencontres. **La présentation du passe sanitaire est obligatoire et sera systématiquement vérifiée au début de chaque rencontre enseignants-chercheurs.**

Des fiches d'émargement seront établies et les chefs d'établissement seront informés de la participation des inscrits.